



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## sécurité des produits

Question écrite n° 97809

### Texte de la question

M. Stéphane Saint-André alerte Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur une décision scandaleuse que pourrait prendre la commission européenne. En effet, au nom de la libre concurrence le groupe de travail sur les allégations concernant les produits cosmétiques de la commission européenne pourrait proposer d'interdire certaines mentions. Ainsi la mention « sans paraben » pourrait purement et simplement disparaître des emballages car elle constituerait une concurrence déloyale pour les fabricants utilisant ces conservateurs. La santé publique serait donc sacrifiée au nom du libéralisme. La suite risque d'être, pourquoi pas, la suppression des indications « sans conservateur », « sans sel » ou encore « sans OGM ». Il lui demande s'il est prévu d'adresser une protestation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Stéphane Saint-André](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (9<sup>e</sup> circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 97809

**Rubrique :** Consommation

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [19 juillet 2016](#), page 6730

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)